



SOMMAIRE

1. Préambule
2. Approbation CR CA
3. Point financier 2021
 - Cpts Bilan & Résultat
 - Bilan cpts club & réserves
 - Suivi des règlements
 - Placements/Trésorerie
 - Vérification des comptes
4. Point moteurs
 - Stock
 - Planning
 - Commandes
 - Bilan cpt club & RTR
5. Accidents
 - Bilan 2021
 - Déclaration accident
6. Préparation AG 2022
 - Modalités
 - Intendance
 - Envoi convocations
 - Intervenants
 - Renouvellement Adminis.
 - Renouvellement Vérificat.
8. Clubs
 - Alzitone
 - ARAPA
 - Bourges
 - Mézières
9. QUESTIONS ET POINTS DIVERS
 - FGS
 - Réparateurs
 - Permanences Collaboratrices
 - Prochain CA AG 18 mars et CD électif

Présents Présentiel

JOSEPH BOCCARELLI

CHRISTIAN BON

Georges CHEVALET

DANIEL GAIME

Bernard GUILLEMIN

GILLES HUG

Daniel PERCIAUX

JEAN-MICHEL ROY

Présent Distentiel

Pierre ALBERTINI

GERARD COUTELIER

Absent excusé

GERARD CHIOCCI

Patrick PORRET

1. PRÉAMBULE

Conseils d'administration en présentiel pour huit administrateurs et deux en vidéoconférence. Les heures d'arrivées au siège des administrateurs permettent de programmer les prochaines réunions pour un début des travaux à 09 h 45.

Début de travaux du conseil d'administration du 04/02/2022 à 10 h 00.

2. APPROBATION DES COMPTES RENDUS

Le compte rendu du conseil d'administration du 10 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

3. POINT FINANCIER

COMPTE DE BILAN & RÉSULTATS

Présentation et arbitrages :

Compte de bilan

Les comptes de BILAN globalisés de l'exercice 2021 font apparaître :

Total des actifs 4 569 044 €

Total des passifs 4 569 087 €

Le delta de - 42,35 € correspond au résultat de l'exercice 2021.

Compte de résultat

Les comptes de RÉSULTAT globalisés de l'exercice 2021 font apparaître :

Total des charges 214 505 €

Total des produits 214 463 €

Le résultat de l'exercice s'élève à : - 42,35 €

BILAN ESTIMATIF DES COMPTES CLUB ET RÉSERVES :

Compte "Club"

Les montants des comptes courants des associations 2021 s'élèvent à :

Comptes ACCIDENTS 2 108 678 €

Comptes PRÉVOYANCE. 690 917 €

Le montant des encours des aides 2021 s'élève à 408 604 €

Compte "Réserve"

Le montant du Fonds de réserve s'élève au 31 12 2021 à : 1 232 216 €

Le montant du fonds de réserve complémentaire s'élève à : 102 869 €

SUIVI DES RÉGLEMENTS DES CLUBS :

Pourcentage du suivi des règlements au 03 02 2022 pour 2021 :

- Pourcentage du total réglé à ce jour 100,00 %

- L'article 4.4.6. (Réinscription annuelle) du Règlement Intérieur sera plus précis quant 'à la réinscription des matériels. (La réinscription 2022 ne sera possible qu'après avoir réglé la cotisation 2021).

PLACEMENTS et TRÉSORERIE pour 2021:

Placements CIC et CM Paris pour 1,428 M€

Disponibilités CIC et CM Paris pour 1,687 M€

Récapitulatif : placements long terme 2 323 K€

Récapitulatif : total court terme et long terme 3 871 K€

Évaluation des encours des aides à long terme 298 K€

Évaluation des encours des aides à court terme 85 K€

Valorisation siège social Sèvres. 270 K€

Total des avoirs 4 616 K€

Aides accordées à court terme en 2021

Montant : 20 000 €

Aides accordées long terme en 2021

Montant : 65 000 €

VÉRIFICATION DES COMPTES 2021 :

Un premier passage de notre vérificateur aux comptes a permis d'avancer les travaux qui seront finalisés courant semaine 7.

4. POINT MOTEURS

STOCK :

Un moteur actuellement prêt à la livraison,
Trois corps de moteur en attente sur étagère,
Un carter livré, un vilebrequin livré et 2 kits livrés incomplets.
Deux kits en commande à nouveau vu les délais des livraisons.

PLANNING :

AUCH, juillet 2022,
BORDEAUX, dès que possible en 2022,
TARBES, courant 2022,
SAINT GIRONS reporté en 2023.

Le moteur d'Oloron a été acheminé à Castelnaudary.

Nous n'avons aucune visibilité sur les possibilités de RG dans les prochains mois. Lycoming ne donnant aucune date pour livrer les pièces nécessaires, commandées depuis plusieurs mois par nos fournisseurs.

COMMANDES :

Pour diversifier les approvisionnements, l'ANEPVV a créé un compte avec Boeing (Pays-Bas), anciennement AVIALL, ainsi que AEROSTOCK. Nous sommes en attente de confirmation.

BILAN DES COMPTES CLUB & RTR:

Compte "Club"

Le total des réserves des associations s'élève à 4 163 032 €

Compte "RTR"

Le solde de la RTR s'élève au 31 12 2021 à : 131 219 € demeurant stable.

5. ACCIDENTS

BILAN 2021:

Au titre du parc inscrit à l'ANEPVV, nous avons enregistré 34 événements comprenant 4 blessés (2 blessés « légers » et 2 blessés « graves ») depuis le début d'année 2021.

FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'ACCIDENT 2022:

Le nouveau document de déclaration d'accident à destination uniquement de l'ANEPVV est en ligne. De nombreuses déclarations arrivent tardivement ; un aménagement du RI incitant à respecter le délai sera étudié lors des prochains conseils. Rappel de l'article 4.8.2 (Déclaration accident) au RI :

6. PRÉPARATION AG. 2022

Modalités:

Notre Assemblée Générale se tiendra à AUCH (32) en présentiel le vendredi 18 mars 2022 à partir de 18 h 00.

Lieu : Théâtre à l'italienne – Place de la Libération 32000 AUCH.

Le soutien est assuré par le Centre vélivole de Auch - Aéroport Auch-Gers.

Daniel BARBAZA est notre coordinateur.

Nous sommes en recherche de prestataire vidéo et sono.

Intendance:

Le transport des cartons est à l'étude (UPS).

Nos collaboratrices profiteront d'une location véhicule léger.

Nous devons contrôler les PASS VACCINAL.

L'hôtellerie et restauration devraient se trouver à l'Hôtel de France.

Le rétro planning n'a pas changé.

Nous prenons contact avec le directeur FFVP pour l'emploi des zapettes et la mise à jour des listings de vote ainsi qu'avec le GNAV pour l'organisation de la journée du vendredi.

Envoi des convocations:

Les intervenants devront déposer leurs contributions pour le livret au 14 février 2022. La remise pour tirage est prévue entre le 23 et le 25 février.

L'expédition des cartons devra se réaliser le 07 mars 2022 à destination du club d'Auch.

Intervenants:

Christian BON présentera son rapport moral.

Daniel PERCIAUX présentera le rapport d'activité.

Georges CHEVALET présentera les éléments comptables.

Gilles HUG présentera un suivi des éléments concernant la sécurité.
Gérard COUTELIER fera un point sur les disponibilités moteurs suivant l'avancement du dossier.

Réinscription 2022

Fin janvier 2/3 des adhérents nous ont transmis leur réinscription. Une relance sera lancée dès la semaine prochaine.

Renouvellements administrateurs :

Sortants : BON Christian
COUTELIER Gérard
PERCIAUX Daniel

Ces trois administrateurs se représentent pour le renouvellement 2022.

Renouvellement vérificateur aux comptes :

Nous sommes à la recherche d'un candidat vérificateur aux comptes.

7. CLUBS

ALZITONE :

Le Marianne a été transféré à Vinon (ARAPA) en attente de devis.

ARAPA :

L'association est en cours de réorganisation.

Au cours d'un « brainstorming » les situations ont été évaluées : ressources économiques, ressources humaines, prévisions de chantier, évolution réglementaire de l'agrément de l'atelier. Une évolution de l'ARAPA est envisagée si la fédération est retenue lors de l'appel d'offres de l'Armée de l'Air. Nous sommes toujours en convention et il reste un solde de 33 000 € à recouvrer.

MÉZIÈRES / ORLÉANS (Fusion) :

Mézières a fusionné avec Orléans. Les matériels seront transférés sur les comptes ANEPVV d'Orléans.

8. QUESTIONS ET POINTS DIVERS

FGS

L'ANEPVV a été contactée oralement par le Président FFVP pour l'inscription de sa Société **France Gliding Services (FGS)** et l'enregistrement d'aéronefs dans les comptes ANEPVV.

FGS est une **Société par Actions Simplifiées** dont les objets sont entre autres la gestion d'une flotte d'aéronefs, la formation de pilotes...

FGS a son siège social sur l'aérodrome de St Auban sur Durance (04).

FGS est affiliée à la FFVP au titre de « Filiale fédérale », immatriculée le 27 octobre 2017, sous le numéro 10 04 19 17 89 10 (Filiale commerciale fédérale autonome délivrant des licences).

Lors de notre conseil d'administration du 4 février, notre président a précisé le contexte de cette demande :

- FGS détient des planeurs qu'elle souhaite inscrire à l'ANEPVV.
- Les statuts de l'ANEPVV admettent en qualité de membre actif les associations et groupements sportifs pratiquant le vol à voile, régulièrement affiliés ou connus de la FFVP. (Article 4 des statuts ANEPVV).
- Les statuts ANEPVV imposent que cette acceptation soit délibérée en conseil d'administration.

Après un large débat des membres du conseil d'administration présents, il apparaît que l'ensemble des administrateurs sont sensibles à cette demande mais il est nécessaire d'apporter des garanties par rapport à l'éthique ANEPVV (Article 2 des statuts ANEPVV) ainsi que vis-à-vis des valeurs des aéronefs à inscrire.

Il est donné quitus au président pour présenter les requêtes ANEPVV avant un retour en conseil d'administration et poursuivre l'étude de faisabilité ainsi que la réponse à formuler.

Au cours des discussions, il apparaît que la FFVP peut continuer à inscrire directement les aéronefs dont elle détient les certificats d'immatriculation au titre des comptes FFVP.

En revanche, si la FFVP veut inscrire par le biais de ses comptes ANEPVV des aéronefs dont FGS détient les certificats d'Immatriculation, il y a nécessité de

créer une convention (FFVP/ANEPVV/FGS) contenant des précisions « raisonnables » rendant cette inscription compatible avec la lettre et l'esprit de notre structure. (Une liste préliminaire devant faire l'objet d'une étude approfondie et d'une concertation préalable) :

- La FFVP valide une demande officielle de FGS.
- FGS serait considérée comme une entité vol à voile affiliée FFVP avec certaines particularités.

La convention restera valide tant que :

- o La FFVP restera l'unique entité dirigeante de la SAS.
- o L'activité de FGS restera cantonnée à la pratique et au développement du vol en planeur.
- o FGS devra tenir compte dans sa comptabilité de la spécificité de l'ANEPVV. FGS ne pourra pas porter les cotisations aux comptes d'assurance (sous réserve de vérification auprès d'un expert-comptable qu'une partie des cotisations ne serait pas déductible du revenu fiscal).

Chaque partie se réserve le droit de faire valider la convention par un cabinet conseil juridique.

Cette convention devra être validée par les instances des deux entités, comité directeur pour la FFVP, conseil d'administration pour l'ANEPVV.

RÉPARATEURS Planeurs et Avions

Une liste des réparateurs avec adresses et types de réparation concernant les planeurs est établie.

Cette liste pourra être amendée et sera publiée sur le site ANEPVV.

Horaires des collaboratrices

Sont présentes au siège :

- Lundi - Angélique et Floriane
- Mardi - Floriane
Angélique Télétravail
- Mercredi - Floriane
Angélique Télétravail le matin
- Jeudi - Angélique et Floriane
- Vendredi - Angélique
Floriane en télétravail le matin

DATE À RETENIR

**Assemblée générale 2022
AUCH
18 mars 2022**

**Prochaine réunion du CONSEIL d'administration électif
Présentiel Auch**

Vendredi 18 mars 2022 à 22 h 00

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée vers 13 h 40